

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Devoteam S.A.

Société par actions
au capital de 1.263.015 Euros
73, rue Anatole France
92300 – Levallois-Perret

Exercice clos le 31 décembre 2018

Grant Thornton

Commissaire aux Comptes

Membre français de Grant Thornton
International
29, rue du Pont
92200 – Neuilly-sur-Seine

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Commissaire aux Comptes

Tour EQHO – 2, avenue Gambetta
CS 60055
92066 – Paris La Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Société DEVOTEAM S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée générale des Actionnaires de la société Devoteam S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Devoteam S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

(Paragraphe 2.3.1 et 3.2 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Au 31 décembre 2018, les titres de participation figurent au bilan des comptes statutaires de Devoteam S.A. pour un montant net de 166.652 milliers d'euros. Les titres de participation sont inscrits à leur date d'entrée au coût d'acquisition et éventuellement dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité.

Comme indiqué dans la note 2.3.1 « Titres de participation » de l'annexe, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur comptable des titres de participation est supérieure à leur valeur d'utilité. Cette valeur d'utilité est estimée

par la Direction soit par la méthode des flux nets de trésorerie futurs actualisés ajustés de l'endettement net, soit sur la base de la quote-part de situation nette.

L'estimation de la valeur d'utilité requiert l'exercice du jugement de la Direction dans son choix des éléments à considérer, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques ou à des éléments prévisionnels.

La Direction s'assure à la date de clôture que la valeur comptable des titres de participation n'est pas supérieure à leur valeur d'utilité. Or, toute évolution défavorable des activités rattachées à ces participations, en raison de facteurs internes ou externes, par exemple liés à l'environnement économique et financier des marchés sur lesquels Devoteam S.A. opère, est de nature à affecter de manière sensible la valeur d'utilité des titres de participation et à nécessiter la constatation d'une provision pour dépréciation. Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination des valeurs d'utilité ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul retenus.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constitue un point clé de notre audit compte tenu du montant significatif des titres de participation dans les comptes et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la Direction.

Notre réponse

Notre approche a notamment consisté à :

- prendre connaissance et évaluer le processus mis en œuvre par la Direction pour estimer la valeur d'utilité ;
- pour les titres de participation dont la valeur d'utilité est évaluée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés, corrigée de la trésorerie et/ou de l'endettement net des sociétés concernées, apprécier le caractère raisonnable de l'évaluation de la valeur d'utilité retenue en procédant notamment, à :
 - des entretiens avec la Direction ;
 - une comparaison des projections de flux de trésorerie résultant du processus budgétaires et prévisionnels pour les exercices 2019 à 2022 aux projections utilisées lors du test de pertes de valeur de l'exercice précédent ;
 - une comparaison des projections de résultats 2018 utilisées dans le test de perte de valeur de l'exercice précédent avec les résultats réels afin d'en apprécier la fiabilité ;
 - une appréciation du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans le cadre des projections au regard de notre connaissance de l'environnement économique dans lequel opère le Groupe ; et

- une appréciation, avec l'appui de nos experts en évaluation, du caractère raisonnable des paramètres financiers utilisés, du modèle utilisé pour déterminer la valeur d'utilité, de la méthode de détermination des taux d'actualisation et de croissance à long terme ;
- pour les titres de participation dont la valeur d'utilité est évaluée selon la quote-part de situation nette :
 - apprécier le caractère approprié de la méthode d'évaluation retenue ;
 - apprécier la documentation sous-tendant l'évaluation de la valeur d'utilité.

Reconnaissance du chiffre d'affaires pour les contrats au forfait

(Paragraphe 2.10 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Le groupe Devoteam opère sur le marché des services professionnels informatiques et du conseil en technologies innovantes. Il fournit ces prestations au travers de contrats de services en régie ou au forfait.

Pour les prestations au forfait, le chiffre d'affaires est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation de la prestation selon le degré d'avancement, déterminé par comparaison des coûts engagés à la clôture aux coûts totaux prévus sur la durée du contrat.

Les coûts totaux d'un contrat, et notamment ceux restant à encourir, font régulièrement l'objet d'un suivi et d'estimation afin de déterminer si le degré d'avancement du contrat et le niveau de marge à reconnaître nécessitent d'être révisés.

Nous avons considéré la comptabilisation du chiffre d'affaires des contrats de service au forfait comme un point clé de l'audit dans la mesure où les coûts estimés sur ces contrats sont fondés sur des hypothèses opérationnelles et que leur estimation a une incidence directe sur le niveau du chiffre d'affaires et de la marge comptabilisés dans les comptes annuels.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne relatif à la comptabilisation des contrats au forfait.

Nous avons testé l'efficacité des contrôles clés mis en œuvre par les contrôleurs de gestion, notamment ceux relatifs à l'imputation des coûts.

Pour une sélection de contrats basée sur des critères quantitatifs et qualitatifs, nous avons réalisé les diligences suivantes :

- nous avons rapproché les données financières (chiffre d'affaires, facturation, coûts et encours de production) figurant dans la fiche de suivi du contrat élaborée mensuellement par le contrôle de gestion, avec la comptabilité ;
- nous avons apprécié, notamment sur la base d'entretiens avec les contrôleurs de gestion et/ou les responsables opérationnels, nous avons apprécié les coûts restants à encourir et le degré d'avancement du contrat qu'ils ont déterminés et sur lesquels se fondent la comptabilisation du chiffre d'affaires et la reconnaissance de la marge.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par

votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Devoteam S.A. par l'Assemblée générale du 26 juillet 1999 pour KPMG et 20 juin 2014 pour Grant Thornton.

Au 31 décembre 2018, KPMG S.A. était dans la 2^{ème} année de sa mission sans interruption et Grant Thornton dans la 5^{ème} année.

Par ailleurs, KPMG S.A. et KPMG Audit IS, membres du réseau KPMG, étaient précédemment commissaire aux comptes de l'entité, respectivement de 1999 à 2000 et de 2001 à 2016.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense le 30 avril 2019

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International



Vincent Papazian
Associé

KPMG Audit
Département de KPMG SA



Jean-Pierre Valensi
Associé



Comptes sociaux 2018

COMPTES SOCIAUX DEVOTEAM SA

1 Bilan Devoteam S.A.

ACTIF <i>En milliers d'euros</i>	<i>Note</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Immobilisations incorporelles	3.1	13 424	13 307
Immobilisations corporelles	3.1	3 278	1 588
Immobilisations financières			
Titres de participation et créances rattachées	3.2	169 455	143 103
Autres immobilisations financières	3.2	9 731	1 197
ACTIF IMMOBILISE		195 889	159 195
Clients et comptes rattachés	3.3	63 119	58 772
Autres créances	3.3	59 777	53 563
Valeurs mobilières de placement	3.7	2 472	3 105
Disponibilités		19 171	33 434
Charges constatées d'avance	3.3	3 943	1 874
ACTIF CIRCULANT		148 482	150 748
Ecart de conversion actif		376	199
TOTAL ACTIF		344 747	310 142

PASSIF <i>En milliers d'euros</i>	<i>Note</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Capital social		1 263	1 263
Prime d'émission		52 933	52 933
Réserves légales		160	160
Autres réserves		-	-
Report à nouveau		99 688	89 517
Résultat de l'exercice		27 788	17 377
Provisions réglementées		685	565
CAPITAUX PROPRES	3.9	182 517	161 815
Provisions pour risques		2 571	2 512
Provisions pour charges		5 320	4 196
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3.4	7 891	6 708
<u>Dettes financières</u>			
Emprunt obligataire	3.3	30 446	30 446
Emprunts auprès des établissements de crédit et dettes financières diverses	3.3	31 519	30 182
<u>Dettes d'exploitation</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	3.3	31 114	27 868
Dettes fiscales et sociales	3.3	40 253	34 945
<u>Autres dettes</u>			
Autres dettes	3.3	9 681	8 610
Produits constatés d'avance	3.3	11 199	9 557
DETTES		154 213	141 609
Ecart de conversion passif		126	10
TOTAL PASSIF		344 747	310 142

2 Compte de résultat Devoteam S.A.

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Note</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	4.1	265 602	217 909
Subventions d'exploitation			
Reprises provisions et amortissements, transferts de charges		2 507	2 151
Autres produits		163	160
PRODUITS D'EXPLOITATION		268 272	220 219
Achats matières premières et marchandises		(32)	(213)
Autres achats et charges externes		(128 903)	(103 423)
Impôts taxes et versements assimilés		(5 032)	(4 299)
Salaires et traitements		(84 187)	(70 938)
Charges sociales		(38 155)	(31 677)
Dotation aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(1 017)	(793)
Dotation aux provisions sur actif circulant		-	-
Dotation aux provisions pour risques et charges		(686)	(1 822)
Autres charges		(1 411)	(1 452)
CHARGES OPERATIONNELLES COURANTES		(259 423)	(214 618)
RESULTAT D'EXPLOITATION		8 849	5 601
Produits financiers		19 102	19 902
Charges financières		(5 926)	(5 977)
RESULTAT FINANCIER	4.5	13 176	13 925
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		22 024	19 526
Produits exceptionnels		11 614	13 137
Charges exceptionnelles		(5 199)	(14 456)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	4.6	6 415	(1 319)
Participation des salariés		-	-
Impôt sur les bénéfices	4.8	(652)	(830)
RESULTAT NET		27 788	17 377

3 Notes aux états financiers de Devoteam SA

NOTE 1 - PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES

Devoteam S.A. (la Société) créée en 1995, est une société anonyme régie par les dispositions de la loi française.

Devoteam, groupe européen de conseil et d'ingénierie, est un acteur majeur du conseil en technologies innovantes et management pour les entreprises. Fort de ses 20 ans d'expériences ancrés dans les technologies innovantes et disruptives, le Groupe accompagne ses clients dans la transformation digitale de leur organisation et de leur business.

En 2018, le Groupe a poursuivi sa stratégie de croissance et confirme son positionnement sur les sujets de transformation digitale à forte valeur ajoutée notamment autour des solutions Cloud et de l'Intelligence Artificielle (IA). En s'appuyant sur l'effet combiné de l'IA et des autres domaines d'expertise tels que le Digital Workplace ou l'ITSM (Information Technology Service Management) avec ses partenaires Google et ServiceNow, le Groupe a pour objectif d'adresser à ses clients des offres permettant d'améliorer l'efficacité opérationnelle par l'automatisation des tâches simples, et booster la création et l'innovation.

Cette stratégie est renforcée par le fort développement des partenariats stratégiques comme Amazon AWS, Google GCP ou Microsoft Azure qui permet au Groupe de confirmer son positionnement d'expert de la transformation digitale et du Cloud.

Au cours de l'année, le Groupe a poursuivi sa stratégie de croissance externe notamment avec l'acquisition des groupes Alegri en Allemagne, Jayway en Suède et Bold au Portugal qui viennent renforcer les offres Agile IT, Digital Workplace et Cloud Transformation.

NOTE 2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Principes généraux appliqués

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base – continuité de l'exploitation, permanence des méthodes, indépendance des exercices – et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels en France.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les actifs dont la valeur s'apprécie par référence à des perspectives à moyen et long terme, en particulier les actifs incorporels et les titres de participation, ont été évalués sur la base de paramètres issus du processus budgétaire et prévisionnel. Le taux d'actualisation a été déterminé par un cabinet indépendant sur la base de moyennes observées sur les dix dernières années concernant la prime de risque et sur les cinq dernières années concernant le bêta. Le taux sans risque correspond à la moyenne des dix dernières années de l'OAT 10 ans.

2.2 Immobilisations

2.2.1 Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles est constituée essentiellement par la valeur des fonds de commerce dégageés à l'occasion des opérations de fusions de Devoteam SA avec les sociétés :

- Devoteam SI et Dataverse en juin 2001 ;
- Apogée Communications en juillet 2005.

Depuis 2005, les fonds de commerce ne sont plus amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation.

A la clôture de chaque exercice, la valeur nette comptable est comparée à la valeur d'utilité, afin de s'assurer que la valeur des fonds de commerce reste supérieure ou égale à sa valeur comptable. Le cas échéant une provision pour dépréciation est constituée. Depuis le 1^{er} janvier 2016, conformément à l'entrée en vigueur du règlement ANC n°2015-06, les dépréciations antérieures ne sont plus reprises.

La valeur d'utilité des fonds de commerce est évaluée à partir de la méthode des cash-flows futurs actualisés. Cette méthode est appliquée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire et prévisionnel, étendus sur un horizon de 5 ans, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Des taux d'actualisation et de croissance à long terme sur la période au-delà de 5 ans, appréciés à partir d'analyses du secteur dans lequel le Groupe exerce son activité et de données historiques, sont appliqués à l'ensemble des évaluations des entités générant leurs propres flux de trésorerie. Cette valeur est ensuite pondérée par un ou plusieurs coefficients de décote afin de tenir compte des spécificités de chacun de ces fonds.

La valeur des principaux paramètres utilisés est :

- un taux d'actualisation des cash-flows futurs de 7,6% ;
- un taux de croissance long terme de 2% ;
- un taux de rentabilité normatif de 8%.

2.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient correspondant à leur prix d'achat (valeur d'acquisition et frais accessoires) ainsi que tous les coûts directement engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner. Les durées d'amortissements pratiquées correspondent à la durée d'utilisation probable des biens dans l'entreprise et sont déterminées selon les modalités suivantes :

Catégorie d'immobilisations	Durée	Méthode
Installations, aménagements et agencements	10 ans	Linéaire
Matériel de bureau	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Linéaire
Matériel de transport	2 à 4 ans	Linéaire
Mobilier de bureau	3 à 10 ans	Linéaire

2.3 Immobilisations financières

2.3.1 Titres de participation

La valeur d'utilité des titres de participation est évaluée soit sur la base de la quote-part de situation nette utilisée principalement pour les participations minoritaires, soit selon la méthode des cash-flows futurs actualisés, corrigée de la trésorerie et/ou de l'endettement net des sociétés concernées. Cette dernière méthode est appliquée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire et prévisionnel, étendus sur un horizon de 5 ans, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Des taux d'actualisation et de croissance à long terme sur la période au-delà de 5 ans, appréciés à partir d'analyses du secteur dans lequel le Groupe exerce son activité et de données historiques, sont appliqués à l'ensemble des évaluations des entités générant leurs propres flux de trésorerie.

La valeur des principaux paramètres utilisés pour la méthode des cash-flows futurs actualisés est :

- un taux d'actualisation compris entre 7,30% et 13,50% selon les zones géographiques ;
- un taux de croissance long terme de 2% (2,50% pour les marchés émergents) ;
- un taux de rentabilité normatif compris entre 3% et 10% selon l'activité de chaque entité.

Tout écart négatif constaté avec la valeur de souscription fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Pour certaines acquisitions, des tranches de compléments de prix sont prévues sur les prochains exercices en fonction des réalisations des sociétés concernées. A la clôture de l'exercice, les compléments de prix s'élèvent à 3 453 milliers d'euros et concernent l'acquisition de la société Devoteam G Cloud pour 443 milliers d'euros, du groupe Herbert Nathan & Co (HNCO) pour 1 930 milliers d'euros et du groupe Bold pour 1 080 milliers d'euros.

2.3.2 Actions propres

Les actions propres achetées dans le cadre d'un programme de rachat dont les objectifs d'affectation ne sont pas connus sont comptabilisées en titres immobilisés. A la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est constituée par le cours moyen de bourse du dernier mois. Une provision pour dépréciation est constatée si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'achat.

2.4 Créances et dettes

Les créances et dettes sont présentées à leur valeur nominale après prise en compte, le cas échéant, des différences de conversion pour ajuster les soldes en devises étrangères sur les cours de clôture.

2.5 Créances douteuses

Le risque crédit est évalué périodiquement sur la base d'une analyse au cas par cas des créances et les pertes potentielles sur les créances non recouvrables sont provisionnées.

2.6 Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Pour les actions propres rachetées en vue de leur attribution aux salariés, une provision pour dépréciation est constatée si le cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice est inférieur au prix d'achat moyen des actions par la Société.

Conformément au règlement CRC n°2008-15 du 4 décembre 2008 et de l'avis du CNC 2008-17 du 6 novembre 2008, les actions affectées à un plan d'options d'achat sont évaluées à leur coût d'entrée et ne sont plus dépréciées en fonction de la valeur de marché, en raison de l'engagement d'attribution aux salariés. En contrepartie, un passif est constaté dès lors que l'obligation de remise d'actions aux salariés génère, de manière probable ou certaine, une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

2.7 Provisions

Conformément au règlement CRC n°2000-06, les risques et charges majeurs identifiés à la date de clôture des états financiers font l'objet d'une provision dès lors qu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation de la Société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.8 Emprunts et dettes financières

Le 17 juillet 2015, le Groupe a émis un emprunt obligataire non coté du type « Euro PP » d'un montant nominal de 30 millions d'euros portant intérêt au taux fixe de 3,25% l'an, d'une durée initiale de 6 ans et venant à échéance le 17 juillet 2021. Les obligations ont été initialement souscrites par deux investisseurs par le biais de contrats incluant des clauses conventionnelles dites de défaut, pour lesquelles les critères sont appréciés lors de la clôture annuelle.

Le tableau ci-dessous présente les ratios exigés par le contrat d'emprunt obligataire :

	Covenant exigé	Date
Ratio R1 (dette nette consolidée / EBITDA consolidé)	< 2,5	Jusqu'au 17/07/2021
Ratio R2 (dette nette consolidée / capitaux propres consolidés)	< 1	Jusqu'au 17/07/2021

La dette nette consolidée correspond au montant des « emprunts et dettes financières » pour les passifs courants et non courants diminué du montant de la « trésorerie et équivalents de trésorerie » ou autres placements financiers utilisables ou réalisables dans un délai inférieur à 30 jours tels que ces éléments figurent dans l'état de situation financière consolidée.

Les capitaux propres consolidés correspondent au montant des « capitaux propres part du Groupe » augmenté des « intérêts minoritaires » tels que ces éléments figurent dans l'état de situation financière consolidée.

L'EBITDA consolidé correspond au « résultat opérationnel courant » du Groupe avant déduction du montant des « dotations nettes des reprises aux amortissements et provisions ».

Les caractéristiques de cet emprunt obligataire sont les suivantes :

	Emprunt obligataire 17/07/2015
Nombre d'obligations émises	300
Valeur nominale en euro / Prix d'émission (€)	100 000
Prix d'émission (€)	100 000
Montant total de l'émission en valeur nominale, en juillet 2015 (€)	30 000 000
Taux d'intérêt initial	3,25% *
Nombre d'obligations remboursées au cours de l'exercice	-
Nombre d'obligations restant à rembourser au 31 décembre 2018	300
Date prévue de remboursement	17/07/2021

* Un mécanisme de révision du coupon dit "step-up coupon" est prévu si le ratio R1 devient supérieur à 1 :

- si $1 > R1 < 2$: le taux applicable sera de 3,5% ;
- si $2 > R1 < 2,5$: le taux applicable sera de 4%.

Par ailleurs, la Société maintient auprès de contreparties bancaires de premier rang des lignes de crédits confirmés du type « RCF » (Revolving Credit Facility) à hauteur de 30 millions d'euros pour une durée de 3 ans à échéance en 2018. Ces lignes ont été renouvelées entre mars et avril 2019 pour une durée de 5 ans et leur montant global porté à 105 millions d'euros.

Ces lignes de crédits sont soumises à des conditions de tirages préalables et au respect de ratios financiers classiques pour ce type de lignes.

	Covenant exigé	Réalisé
Ratio G (dette nette/fonds propres)	< 1	(0,2)
Ratio L (dette nette/EBITDA)	< 2,5	(0,5)

A la clôture de l'exercice, le Groupe n'a pas effectué de tirages sur ces lignes de crédit et les clauses conventionnelles (covenants) sont respectées.

2.9 Engagements de retraite

Le montant des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnité et d'allocations en raison du départ à la retraite ou avantages similaires des membres ou associés du personnel et des mandataires sociaux sont évalués à la clôture de chaque exercice au regard de l'article 22 de la convention collective Syntec et selon la méthode de la norme IAS 19 « avantages au personnel » reprise dans l'avis CNC n°2003-R-01.

Dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués selon la méthode actuarielle dite des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à la constatation d'une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée et probabilisée.

Ces calculs intègrent principalement :

- Une hypothèse de départ volontaire à la retraite à 67 ans pour les cadres et 62 ans pour les non-cadres ;
- Un taux d'actualisation financière de 1,50% ;
- Un taux d'inflation de 1,50% ;
- Des hypothèses d'augmentation de salaires, de mortalité et de taux de rotation du personnel.

Au 31 décembre 2018, les engagements de retraite sont évalués à 2 587 milliers d'euros.

2.10 Chiffre d'affaires

Les résultats sur les travaux en régie sont pris en compte au fur et à mesure de la réalisation des travaux. Les prestations non encore facturées sont enregistrées en factures à établir. Les prestations facturées mais non encore réalisées sont enregistrées en produits constatés d'avance.

Les contrats au forfait dont l'exécution est étalée sur plusieurs exercices sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux. Le degré d'avancement est déterminé par comparaison des coûts engagés à la clôture aux coûts totaux prévus sur la durée du contrat. Les coûts

totaux d'un contrat, et notamment ceux restant à encourir, font régulièrement l'objet d'un suivi et d'estimation afin de déterminer si le degré d'avancement du contrat et le niveau de marge à reconnaître nécessitent d'être révisés. Lorsque le montant des coûts prévisibles pour l'achèvement d'un contrat risque de faire apparaître une perte à terminaison, une provision pour risque est constituée correspondant au montant de la perte probable à la clôture de l'exercice. Jusqu'à ce jour aucune perte à terminaison n'a été constatée.

2.11 Charges de personnel

Suite à l'entrée en vigueur du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) au 1^{er} janvier 2013, et conformément à la position du 28 février 2013 du collège de l'autorité des normes comptables, la Société comptabilise le CICE au crédit d'un sous-compte dédié du compte 64 « charges de personnel ». Ce crédit d'impôt est imputable sur l'impôt sur les sociétés dû par la société ou restituable à l'issue d'une période de trois ans.

2.12 Participation des salariés aux résultats

Un accord de délégation de la gestion administrative et financière de l'épargne salariale a été signé avec AXA.

2.13 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel résulte d'évènements ou opérations inhabituels distincts de l'activité ou qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

Conformément à l'avis n°2000-D du Conseil National de la Comptabilité du 21 décembre 2000, en cas d'échec d'une opération d'acquisition, les frais engagés à cette occasion sont comptabilisés directement et en totalité en charges exceptionnelles.

NOTE 3 – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Mouvements ayant affecté les postes de l'actif immobilisé

En milliers d'euros	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Acquisitions nettes de l'exercice	Virements de poste à poste	Cessions de l'exercice	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Frais de recherche et développement	-				-
Logiciels et marques	4 658	18			4 676
Fonds de commerce	47 233	186			47 419
Autres immobilisations incorporelles	348				348
Immobilisations en cours	-				-
Sous total	52 239	204	-	-	52 443
Installations techniques, matériel et outillages industriels	-				-
Installations, aménagements et agencements	2 830	424			3 254
Matériel de transport	4				4
Matériel de bureau et informatique	3 138	1 535			4 673
Mobilier de bureau	1 063	663			1 726
Avances et acomptes sur immobilisations	-				-
Sous total	7 035	2 622	-	-	9 657
Total	59 274	2 826	-	-	62 100

Amortissements et provisions

Les amortissements sont calculés en prenant pour base la durée de vie probable des immobilisations, selon les modalités exposées au paragraphe 2.2.1 et 2.2.2 ci-dessus. Le tableau suivant donne, pour chaque catégorie d'immobilisations incorporelles et corporelles, le montant des amortissements pratiqués en 2018 :

En milliers d'euros	Valeur à l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises	Valeur à la clôture de l'exercice
Frais de recherche et développement	-			-
Logiciels et marques	4 460	87		4 547
Fonds de commerce	34 124			34 124
Autres immobilisations incorporelles	348			348
Immobilisations en cours	-			-
Sous total	38 932	87	-	39 019
Installations techniques, matériel et outillages industriels	-			-
Installations, aménagements et agencements	2 210	180		2 390
Matériel de transport	4			4
Matériel de bureau et informatique	2 398	656		3 054
Mobilier de bureau	836	94		930
Avances et acomptes sur immobilisations	-			-
Sous total	5 448	930	-	6 378
Total	44 380	1 017	-	45 397

3.2 Immobilisations financières

3.2.1 Variation des immobilisations financières

a) Mouvements ayant affecté les postes de l'actif immobilisé

En milliers d'euros	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Mali de fusion sur actifs financiers ⁽¹⁾	-			8 416	8 416
Dépôts de garantie	740	264	146		859
Autres prêts ⁽²⁾	406			115	521
Titres de participation	154 621	40 041	1 309	(10 928)	182 425
Devoteam Belgique	7 146				7 146
Devoteam Fringes ⁽³⁾	2 370	23		(1 041)	1 352
Devoteam Netherlands	20 519				20 519
Devoteam Consulting	27 618				27 618
Devoteam Consulting AS ⁽⁴⁾	11 399			(28)	11 371
Devoteam UK	3 762				3 762
Devoteam Middle East	367				367
Devoteam Outsourcing	2 908				2 908
Devoteam République Tchèque	5				5
Devoteam Maroc	3 499				3 499
Devoteam Italie	20				20
Devoteam Services	8				8
Devoteam Tunisie	8				8
Devoteam Information Technology and Consultancy A.S.	2 665				2 665
Devoteam Gmbh	11 975				11 975
Exa ECS	1 050				1 050
Devoteam SA Pologne	3 399				3 399
Fornebu	9 696				9 696
Siticom GmbH	100				100
Devoteam Consulting Holding	3 001				3 001
Steam Management ⁽¹⁾	300			200	500
Keivox Enterprise Mobility	65				65

RVR Parad	1			1
Inflexys	70			70
Axance ⁽⁵⁾	3 769		909	2 860
Shift by S'team ⁽⁶⁾	400		400	-
Siticom ⁽⁷⁾	98	452		550
Devoteam G Cloud	10 207			10 207
Be Team ⁽⁸⁾	140	44		184
DPI ⁽⁹⁾	1 132	775	1 041	2 949
Devoteam Digital Factory	115			115
DBSE - ex Devoteam Cloud Services	220			220
Devoteam Cloud Services Spain	140			140
Marflie Management ⁽¹⁾	11 016		(11 016)	-
Technologies et Operations	106			106
DFSJ	450			450
FI-Makers	167			167
Globicon ⁽¹⁰⁾	2 717		(84)	2 633
HNCO AB	12			12
Devoteam Consulting Belgique	180			180
My-G	295			295
MyFowo.com ⁽¹¹⁾	42	3		46
Energy Dynamics	9			9
D2SI Group ⁽¹²⁾	11 266		(11 266)	-
D2SI ⁽¹²⁾	-		11 266	11 266
Devoteam nexDigital	188			188
Devomex Cloud Services	2			2
Devoteam Modern Application ⁽¹³⁾	-	188		188
Alegri International Service GmbH ⁽¹⁴⁾	-	24 713		24 713
Bold International ⁽¹⁵⁾	-	7 045		7 045
Bold Wealth ⁽¹⁶⁾	-	10		10
Sadesmagasinet Forvaltnings AB ⁽¹⁷⁾	-	6 788		6 788
Créances rattachées à des participations ⁽¹⁸⁾	810	2 735	742	2 802
Actions propres ⁽¹⁹⁾	400			400
Total	156 978	43 040	2 197	(2 397)
				195 424

(1) Transmission universelle de patrimoine de Marflie Management, holding détentrice de 40% des titres de Steam Management, au profit de son actionnaire unique Devoteam SA. Le mali de fusion issu de l'opération s'élève à 8 416 milliers d'euros.

(2) Reclassement du poste actif circulant en prêts hors Groupe pour 115 milliers d'euros.

(3) Echange de titres Fringes en rémunération de l'apport partiel d'actif de Devoteam Drago (NewCo) contre des titres de la holding DPI détentrice de la NewCo.

(4) Mouvement lié à l'ajustement de l'earn out de Devoteam Consulting A/S.

(5) Augmentation de capital, avec effet dilutif de -36,08%, au profit de Steam en rémunération de l'apport partiel d'actif à Axance People suivi de la cession de 15% des titres d'Axance par Devoteam SA. A l'issue de ces opérations Devoteam SA détient en direct 25,52% des titres d'Axance People.

(6) Cession totale des titres de Shift by S'team.

(7) Acquisition complémentaire de 3,47% des titres Siticom.

(8) Augmentation de capital, avec effet dilutif de -36,08%, au profit d'un actionnaire minoritaire et cession de 8,80% des titres de Be Team. A l'issue de ces opérations Devoteam SA détient 61,20% des titres Be Team.

(9) Echange de titres DPI, avec effet relatif de 8,13% (cf. 3) suivi d'une acquisition complémentaire de 9,12%. A l'issue de ces opérations Devoteam SA détient 84,75% des titres de DPI.

(10) Mouvement lié à l'ajustement de la partie différée du prix d'acquisition de Globicon A/S.

(11) Acquisition complémentaire de 3,10% des titres de MyFowo.com.

(12) Fusion absorption de D2SI Group par D2SI.

(13) Souscription de 75% du capital de Devoteam Modern Application.

(14) Acquisition de 100% des titres d'Alegri International Service GmbH.

(15) Acquisition de 58% des titres de Bold International.

(16) Acquisition de 58% des titres de Bold Wealth.

(17) Acquisition de 75,01% des titres Sadesmagasinet Forvaltnings AB, holding du groupe Jayway.

(18) Dividendes à recevoir de Steam Management pour 2 400 milliers d'euros, Devoteam République Tchèque pour 295 milliers d'euros et Devoteam Tunisie pour 68 milliers d'euros.

(19) Nombre d'actions : 43 913, prix d'achat moyen : 9,12 €. Le cours moyen de décembre s'établissant à 86,39 €, aucune provision pour dépréciation des actions propres n'a été constatée à la clôture.

Les mouvements intervenus sur les actions propres au cours de l'exercice sont les suivants :

	Quantité	Valeur (KC)
Solde au 01/01/18	43 913	400
Achat d'actions	-	-
Vente d'actions	-	-
Solde au 31/12/18	43 913	400

b) Provisions

En milliers d'euros	Valeur à l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises	Valeur à la clôture de l'exercice
Titres de participation ⁽¹⁾	12 328	3 445	-	15 773
Prêts ⁽²⁾	350	115	-	465
Actions propres	-	-	-	-
Total	12 678	3 560	-	16 238

(1) Ces mouvements concernent l'évaluation des titres de participation selon la méthode décrite au paragraphe 2.3.1 :

Dotations : Alegri pour 2 972 milliers d'euros, Devoteam Information Technology and Consultancy pour 470 milliers d'euros et MyFowo.com pour 3 milliers d'euros.

La provision en fin d'exercice se décompose de la manière suivante : Devoteam Outsourcing pour 2 908 milliers d'euros, Alegri pour 2 972 milliers d'euros, Exa ECS pour 1 050 milliers d'euros, MyFowo.com pour 46 milliers d'euros, Keivox Enterprise Mobility pour 65 milliers d'euros, Devoteam Maroc pour 3 499 milliers d'euros, Devoteam Services Maroc pour 8 milliers d'euros, Devoteam SA Pologne pour 3 399 milliers d'euros et Devoteam Information Technology and Consultancy pour 1 825 milliers d'euros.

(2) Dotation pour dépréciation de prêts hors Groupe pour 115 milliers d'euros.

3.2.2 Tableau des filiales et participations

Les principales caractéristiques répondant aux prescriptions du tableau des filiales et participations (Article du Décret du 23 Mars 1967) au 31 décembre 2018 sont les suivantes :

En milliers d'euros	Capital Social	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus brute	Valeur comptable des titres détenus nette	Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Devoteam Belgique	6 065	99,71%	7 146	7 146	-	-	1 174
Devoteam Fringes	60	100%	1 352	1 352	-	-	-
Devoteam Netherlands	20	80%	20 519	20 519	7 474	-	1 360
Devoteam Consulting	902	80,20%	27 618	27 618	2 289	-	2 614
Devoteam Consulting AS	67	90%	11 371	11 371	-	-	1 909
Devoteam UK	13	100%	3 762	3 762	1 957	-	732
Devoteam Outsourcing	38	100%	2 908	-	889	-	-
Devoteam Middle East	218	76%	367	367	-	-	-
Devoteam République Tchèque	8	80%	5	5	-	-	430
Devoteam Maroc	37	51%	3 499	-	1 022	-	-
Devoteam Italie	100	20%	20	20	-	-	60
Devoteam Services	9	100%	8	-	456	-	-
Devoteam Tunisie	15	75%	8	8	227	-	-
Devoteam Information Technology and Consultancy A.S.	122	75%	2 665	840	134	-	-
Devoteam GmbH	3 000	100%	11 975	11 975	4 988	-	-
Exa ECS	150	35%	1 050	-	64	-	-
VoxPilot	5 219	100%	-	-	394	-	-
Devoteam SA Pologne	1 001	62%	3 399	-	7 346	-	-
Fornebu	20	100%	9 696	9 696	-	-	1 051

Siticom GmbH (ex Fontanet)	286	35%	100	100	1 913	-	-
Devoteam Consulting Holding	3 000	100%	3 001	3 001	3 166	-	-
Steam Management	500	100%	500	500	-	-	3 600
Keivox Enterprise Mobility	129	36%	65	-	246	-	-
RVR Parad	50	95%	1	1	-	-	-
Inflexsys	188	20%	70	70	-	-	-
Axance	125	25,52%	2 860	2 860	-	-	1 484
Siticom	150	68,47%	550	550	-	-	1 950
Devoteam G Cloud	300	100%	10 207	10 207	-	-	-
Be Team	278	61,20%	184	184	413	-	-
Technologies & Opérations	150	70,47%	106	106	-	-	-
FI-Makers	250	66,96%	167	167	258	-	-
DPI	1 467	84,75%	2 949	2 949	5 173	-	-
Devoteam Digital Factory	167	69,20%	115	115	-	-	-
DBSE (ex Dvt Cloud Services)	300	73,33%	220	220	191	-	-
Devoteam Cloud Services Spain	203	68,97%	140	140	-	-	-
DFSJ	450	45%	450	450	355	-	-
Globicon	75	90%	2 633	2 633	-	-	1 356
HNCO AB	10	30%	12	12	-	-	38
Devoteam Consulting Belgique	300	60%	180	180	130	-	-
My-G	50	100%	295	295	-	-	-
MyFowo.com	1 080	99,73%	46	-	660	-	-
Energy Dynamics	31	31,45%	9	9	354	-	-
D2SI	35	82,06%	11 266	11 266	-	-	821
Devoteam nexDigital	250	75%	188	188	-	-	-
Devomex Cloud Services	2	98%	2	2	-	-	-
Devoteam Modern Application	250	75%	188	188	-	-	-
Alegri International Service GmbH	60	100%	24 713	21 741	2 320	-	-
Bold International	63	58%	7 045	7 045	-	-	-
Bold Wealth	-	58%	10	10	-	-	-
Sadesmagasinet Forvaltnings AB	5	75,01%	6 788	6 788	8 155	-	-

Certaines informations sur les filiales et participations ne sont pas fournies compte tenu du caractère préjudiciable pouvant résulter de leur divulgation.

3.3 Informations complémentaires sur les créances et les dettes

La ventilation des créances et dettes selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance est la suivante :

Créances <i>En milliers d'euros</i>	Montant brut	Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an	Echéance à plus de cinq ans
Créances de l'actif Immobilisé				
Créances rattachées à des participations	2 763	2 763	-	-
Prêts	521	521	-	-
Autres immobilisations financières ⁽¹⁾	9 675	1 259	-	8 416
Créances de l'actif circulant				
Avances et acomptes versés	63	63	-	-
Créances clients et comptes rattachés	63 204	63 204	-	-
Autres créances ⁽²⁾	19 095	18 345	750	-
Compte courant groupe et associés	51 215	51 215	-	-
Charges constatées d'avance	3 943	3 943	-	-
Total	150 479	141 313	750	8 416

Dettes <i>En milliers d'euros</i>	Montant brut	Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires	30 446	446	30 000	-
Dettes auprès des établissements de crédit	223	223	-	-
Dettes financières diverses ⁽³⁾	31 297	31 297	-	-
Dettes fournisseurs	31 114	31 114	-	-
Dettes fiscales et sociales	40 253	40 253	-	-
Dettes sur immobilisations	-	-	-	-
Autres dettes ⁽⁴⁾	9 681	9 681	-	-
Produits constatés d'avance	11 199	11 199	-	-
Total	154 213	124 213	30 000	-

(1) Dont 8 416 de mali de fusion sur actifs financiers issu de la transmission universelle de patrimoine de Marflie Management, holding, au profit de Devoteam SA.

(2) Dont 1 707 milliers d'euros de dépôt de garantie sur les créances cédées au factor et 1 125 milliers d'euros de créances sur cession d'immobilisations financières.

(3) Dont 29 944 milliers d'euros au titre d'avances en compte courant consenties par les entreprises liées.

(4) Dont 3 453 milliers d'euros de dettes d'earn out et 169 milliers d'euros liés à la partie différée du prix d'acquisition de filiales.

3.4 Provisions

Le tableau suivant donne le détail des mouvements des provisions et leur montant par principale catégorie :

<i>En milliers d'euros</i>	Au 1^{er} janvier 2018	Dotation	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	Virements de poste à poste	Au 31 décembre 2018
Provisions						
Provisions pour pertes de change	199	376	199	-	-	376
Provisions pour départs à la retraite	2 673	-	63	23	-	2 587
Provisions pour restructuration	-	-	-	-	-	-
Provisions diverses ⁽¹⁾	3 837	2 284	619	573	-	4 929
TOTAL	6 708	2 660	881	596	-	7 891
Provision pour dépréciation						
Provisions sur VMP	-	-	-	-	-	-
Provisions sur comptes courants ⁽²⁾	10 104	555	-	63	-	10 596
Provisions clients douteux	86	-	-	-	-	86
TOTAL	10 190	555	-	63	-	10 682

(1) Dont 775 milliers d'euros provision pour litiges salariaux, 295 milliers d'euros provision pour honoraires juridiques sur litiges, 1 516 milliers d'euros sur le litige avec les minoritaires en Pologne, 751 milliers d'euros provision pour risques divers, 922 milliers d'euros provision liée au plan d'attribution gratuites d'actions (AGA) et 669 milliers d'euros pour risques groupe.

(2) Dotations : Devoteam Outsourcing pour 177 milliers d'euros, MyFowo.com pour 29 milliers d'euros, Devoteam Services pour 134 milliers d'euros et Media-Tel LLC pour 215 milliers d'euros.
Reprises : Devoteam SA Pologne pour 63 milliers d'euros.

La provision en fin d'exercice se décompose de la manière suivante : Devoteam Outsourcing pour 889 milliers d'euros, MyFowo.com pour 29 milliers d'euro, Voxpilot pour 394 milliers d'euros, Devoteam Maroc pour 1 021 milliers d'euros, Devoteam Services pour 456 milliers d'euros, Devoteam SA Pologne pour 7 347 milliers d'euros, Keivox pour 246 milliers d'euros et Media-Tel LLC pour 215 milliers d'euros.

Passifs éventuels

- En janvier 2013, le Groupe a été assigné en concurrence déloyale par un acteur du secteur. Le montant des demandes s'élevait initialement à 9,55 millions d'euros. Plus d'un an après l'assignation et à plusieurs reprises depuis lors, la partie adverse a produit à l'appui de ses prétentions une consultation privée d'expert et a augmenté significativement ses demandes initiales. Tout en contestant le fondement même de cette assignation, le Groupe a fait analyser cette consultation par un autre expert mandaté par ses soins qui a conclu que la consultation privée, produite par la partie adverse, présentait des erreurs méthodologiques et factuelles remettant totalement en cause l'évaluation du préjudice allégué.

En décembre 2016, le Tribunal de Commerce de Paris, tout en estimant pouvoir relever l'existence d'actes de concurrence déloyale de la part du Groupe, n'a pas déterminé le montant du préjudice et a désigné son propre expert (expert de justice) avec mission de donner un avis sur le montant du dommage allégué. Le Groupe a relevé appel de cette décision. Début mars 2018, l'expert de justice a rendu son rapport définitif concluant à un préjudice de 10,1 millions d'euros.

Après consultation de ses conseils, le Groupe considérait disposer de solides arguments juridiques et techniques pour réfuter l'existence d'actes de concurrence déloyale et critiquer les erreurs graves et nombreuses du rapport de l'expert de justice.

En décembre 2018, après discussion avec la partie adverse et sans pour autant revenir sur le bien-fondé de sa position initiale, le Groupe a accepté de signer un accord transactionnel ayant pour objet de mettre fin de manière irrévocable et définitive au litige moyennant le versement par le Groupe d'une indemnité forfaitaire de 3 millions d'euros dont 1,5 million d'euros à la charge de Devoteam SA. Les différentes procédures liées à ce litige sont maintenant closes.

- Dans le cadre de l'acquisition en 2010 de la société Wola Info (devenue Devoteam Pologne), Devoteam SA avait accordé une option de vente sur les 38,4% du capital non encore cédés. La situation nette réelle de Wola – et plus généralement l'état global de la société – ayant été délibérément occulté par les cédants, Devoteam SA a assigné ces derniers et a refusé de régulariser l'option de vente entretemps exercée.

En mai 2018, un tribunal polonais a, en première instance, condamné Devoteam SA à payer 1,5 millions d'euros en exécution de l'option de vente ainsi qu'au versement de pénalités de retard et de frais de justice pour un montant total de 4,2 millions d'euros. Devoteam SA a immédiatement relevé appel de cette décision. En effet, en accord avec ses conseils, Devoteam SA estime qu'elle dispose d'arguments de contestation, notamment sur le caractère disproportionné des pénalités de retard par rapport au montant du principal.

Ainsi, Devoteam SA a comptabilisé au 31 décembre 2018, en complément du prix d'exercice de l'option comptabilisé depuis 2010 en dettes, un montant de 1,5 million d'euros au titre des intérêts légaux et des frais de procédure qui seraient susceptibles d'être dus en cas de décision défavorable en appel.

3.5 Charges à payer

En milliers d'euros	2018
Fournisseurs factures non parvenues	6 475
Clients avoirs à établir	4 915
Personnel charges à payer	9 875
Organismes sociaux charges à payer	8 001
Etat charges à payer	846
Intérêts courus sur emprunt obligataire	446
Intérêts courus sur autres emprunts	2
Intérêts courus sur dettes financières diverses	6
Total	30 566

3.6 Produits à recevoir

En milliers d'euros	2018
Clients factures à émettre	16 133
Total	16 133

3.7 Valeurs mobilières de placement

3.7.1 Actions propres

Les actions propres ont été achetées en vue de leur attribution aux salariés dans le cadre de plan d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites. Ces titres sont indisponibles en raison de leur finalité d'attribution.

Les mouvements intervenus sur les actions propres au cours de l'exercice sont les suivants :

	Quantité	Valeur (K€)
Solde au 01/01/18	300 346	2 739
Actions propres remises aux salariés dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions	(70 000)	(638)
Solde au 31/12/18 ⁽¹⁾	230 346	2 100

(1) Dont 230 170 titres pour une valeur de 2 099 milliers d'euros classés dans le compte « actions destinées à être remises aux salariés ».

La Société a été introduite en bourse le 28 octobre 1999 avec un cours de 16,10 euros. Le 31 décembre 2018, le cours moyen de l'action Devoteam s'établit à 86,39 euros. Aucune provision pour dépréciation n'a été constatée à la clôture.

3.7.2 Autres valeurs mobilières de placement

Elles correspondent à des parts d'OPCVM pour 21 milliers d'euros et à un contrat de capitalisation pour 351 milliers d'euros. La valeur liquidative au 31 décembre 2018 est de 372 milliers d'euros.

3.8 Charges à répartir

Néant.

3.9 Situation nette

3.9.1 Capital social

Au 31 décembre 2018, le capital social de la société Devoteam S.A. comprenait 8 332 407 actions ordinaires pour un capital de 1 263 015 €.

Le résumé des variations enregistrées en 2018 est le suivant :

	Nombre d'actions
Au 1 ^{er} janvier 2018	8 332 407
Levée de BSPCE ou exercice d'options de souscription d'actions	-
Au 31 décembre 2018	8 332 407

Au 31 décembre 2018, tous les bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BCE) ont été exercés.

3.9.2 Analyse de la variation des capitaux propres

La variation de situation nette sur l'exercice 2018 est la suivante :

En milliers d'euros	Ouverture	Affect. résultat 2017	Aug. de capital	Réduc. de capital	Autres variations	Distribution dividendes	Résultat 2018	Clôture
Capital social	1 263							1 263
Prime d'émission	1 934							1 934
Réserve légale	160							160
Autres réserves	-							-
Boni de fusion	50 999							50 999
Report à nouveau (solde créditeur)	89 517	17 377				(7 206)		99 687
Résultat de l'exercice 2017	17 377	(17 377)						-
Résultat de l'exercice 2018	-						27 788	27 788
Autres provisions réglementées *	565				119			685
Capitaux propres	161 815	-	-	-	119	(7 206)	27 788	182 517

* Amortissement dérogatoire sur les frais d'acquisition des titres.

NOTE 4 - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires net

La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est fournie ci-après :

<i>En milliers d'euros</i>	2018
France	257 932
Etranger	7 670
Total	265 602

La Société exerce son activité dans un seul secteur d'activité.

4.2 Intéressement

Aucun accord d'intéressement n'a été mis en place sur l'exercice 2018.

4.3 Participation des salariés aux résultats

L'absence de participation des salariés aux résultats s'explique par un résultat fiscal insuffisant par rapport au montant des capitaux propres à la clôture de l'exercice.

4.4 Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE comptabilisé en diminution des charges de personnel et correspondant aux rémunérations éligibles de l'année 2018 s'élève à 1 877 milliers d'euros. Ce crédit d'impôt est utilisé pour améliorer la compétitivité de la Société et notamment soutenir nos investissements dans la recherche et l'innovation, dans le marketing et le développement de nouvelles offres, le recrutement et la digitalisation de nos processus internes.

4.5 Charges et produits financiers

Les principaux composants des charges et produits financiers sont les suivants :

Charges financières (en milliers d'euros)	2018
Dotations aux provisions sur immobilisations financières ⁽¹⁾	3 445
Dotations aux provisions actions propres	-
Dotations aux provisions sur l'actif circulant ⁽²⁾	989
Dotations aux provisions pour risques financiers ⁽³⁾	115
Pertes sur créances liées à des participations	-
Charges liées aux participations	92
Intérêts sur opérations de financement ⁽⁴⁾	1 197
Autres charges financières	88
Total	5 926

Produits financiers (en milliers d'euros)	2018
Produits net sur cession de VMP	-
Produits financiers sur contrats de capitalisation	5
Produits liés aux participations ⁽⁵⁾	18 555
Reprise de provisions sur immobilisations financières	-
Reprise de provisions sur actions propres	-
Reprise de provisions sur l'actif circulant ⁽⁶⁾	63
Reprise de provisions pour risques et charges ⁽⁷⁾	209
Autres produits financiers	269
Total	19 102

(1) Ces mouvements concernent l'évaluation des titres de participation selon la méthode décrite au paragraphe 2.3.1.

(2) Dont 613 milliers d'euros de dotation pour dépréciation des comptes courants et risques filiales.

(3) Dont 115 milliers d'euros de dotation pour dépréciation de prêts hors Groupe.

- (4) Dont charges d'intérêts sur emprunt obligataire pour 975 milliers d'euros.
 (5) Dont 18 139 milliers d'euros de dividendes reçus des filiales et 416 milliers d'euros d'intérêts perçus des filiales sur des avances en comptes courants.
 (6) Dont 63 milliers d'euros de dotation pour dépréciation des comptes courants filiales.
 (7) Dont 10 milliers d'euros de reprise sur provisions pour risques filiales.

4.6 Charges et produits exceptionnels

Les principaux composants des charges et produits exceptionnels sont les suivants :

Charges exceptionnelles (en milliers d'euros)	2018
Sur opération de gestion ⁽¹⁾	2 222
Sur opération en capital ⁽²⁾	1 316
Dotation exceptionnelle aux provisions pour risques ⁽³⁾	1 661
Total	5 199

(1) Dont 686 milliers d'euros de coûts de restructuration correspondant à des coûts de licenciement et d'accompagnement, 1 500 milliers d'euros liés au litige avec un acteur du secteur et 36 milliers d'euros relatifs à des pénalités sur contrats.

(2) Dont 1 309 milliers d'euros provenant des cessions de titres de participation.

(3) Dont 25 milliers d'euros de dotation aux provisions liés à des coûts de licenciement, 1 516 milliers d'euros au titre du litige avec les minoritaires en Pologne et 119 milliers d'euros de dotations aux amortissements dérogatoires.

Produits exceptionnels (en milliers d'euros)	2018
Sur opération de gestion	-
Sur opération en capital ⁽¹⁾	11 474
Reprise exceptionnelle aux provisions pour risques ⁽²⁾	140
Total	11 614

(1) Dont 11 437 milliers d'euros provenant des cessions de titres de participation et 37 milliers d'euros de boni de cession d'actions propres.

(2) Reprises de provision pour restructuration au titre des coûts de licenciement et d'accompagnement pour 140 milliers d'euros. Les dotations avaient été comptabilisées en charges exceptionnelles.

4.7 Allègement et accroissement de la dette future d'impôt

Nature des différences temporaires	Base		Impôt *	
	Début exercice	Fin exercice	Début exercice	Fin exercice
Organic	295	375	102	129
Effort construction	310	366	107	126
Plus-values latentes sur VMP	-	-	-	-
Ecart de conversion passif	10	376	3	129
Provision pour pensions et retraites	2 673	2 587	690	668
Provisions comptes courants groupe	10 104	10 596	2 609	2 736
Provision risques divers	1 436	1 816	494	625
Participation et intéressement	-	-	-	-
Total allègements	14 828	16 116	4 005	4 413
Total accroissements	-	-	-	-

* Conformément à la Loi de Finances 2018 qui prévoit une baisse progressive du taux d'impôt, le taux d'IS retenu sur les lignes « provision pour pensions et retraites » et « provisions comptes courants groupe » est de 25,825%.

Sur les autres lignes le taux d'IS retenu est de 34,43%.

4.8 Ventilation de l'impôt

Résultat avant impôt	Impôts dus	Résultat net
Courant	2 629	20 512
	(1 117)	
Exceptionnel court terme	(860)	7 275
Total	652	27 788

Le résultat courant après impôt est celui qui aurait été obtenu s'il n'y avait pas eu de résultat exceptionnel. Les retraitements fiscaux ont été ventilés entre les résultats courant et exceptionnel. Les

crédits d'impôts proviennent essentiellement des charges de personnel éligibles au crédit d'impôt recherche.

4.9 Intégration fiscale

4.9.1 Périmètre d'intégration fiscale

La Société a opté à compter du 1^{er} janvier 2004 pour le régime de l'intégration fiscale. A ce titre les sociétés présentes au sein de cette intégration au 31/12/2018 sont les suivantes :

Nom	Siren	Date d'entrée	Type
Devoteam SA	402 968 655	01/01/2004	Mère
Devoteam Outsourcing SAS	443 486 667	01/01/2011	Filiale
RVR Parad SAS	752 364 851	01/01/2016	Filiale
Devoteam G Cloud SAS	512 085 036	01/01/2017	Filiale
Steam Management	539 263 657	01/01/2018	Filiale
Marflie Management *	792 398 786	01/01/2018	Filiale
MyFowo.com	493 895 296	01/01/2018	Filiale

* La société Marflie Management a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine au profit de son actionnaire unique, Devoteam SA, en date du 1^{er} octobre 2018.

4.9.2 Impôt de l'exercice

Conformément à la convention d'intégration fiscale liant les parties, la charge d'impôt complémentaire consécutive au régime de l'intégration fiscale au titre de l'exercice 2018 est comptabilisée dans le compte de résultat de la Société pour un montant de 53 milliers d'euros. La charge d'IS calculée sur le bénéfice d'intégration fiscale de l'exercice s'élève à 3 518 milliers d'euros.

4.9.3 Conséquences de la sortie du Groupe de l'une des sociétés intégrées

La société intégrante sera seule redevable de l'impôt supplémentaire qu'elle aura éventuellement à acquitter en cas de sortie du Groupe de l'une des sociétés intégrées. Les acomptes d'impôt sur les sociétés que la société devra verser pour le compte de la filiale sortie pendant les douze mois suivant le début de l'exercice de sortie, lui seront remboursés par la filiale sortie aux mêmes échéances que celles prévues pour la société intégrante. Ce remboursement ne pourra pas excéder le montant des acomptes déterminés à partir du résultat fiscal. En cas de contrôle fiscal portant sur des exercices au cours desquels la filiale sortie était membre du Groupe, celle-ci devra rembourser à la société intégrante les suppléments d'impôts et les pénalités de retard dont elle aurait été redevable si elle avait été imposée séparément

NOTE 5 - ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

5.1 Engagements reçus

Les pactes d'actionnaires des filiales ou participations suivantes prévoient des options (call options) permettant à Devoteam SA d'acquérir des actions complémentaires à des prix de marché ou reposant sur des conditions de performance. Le tableau ci-dessous résume les options vivantes :

Société	% du capital	Exerçabilité
Devoteam Consulting Belux (BE)	25,00%	Immédiate
Devoteam Globicon As (Danemark)	10,00%	A compter du 01/01/2021
DPI (Holding Drago Group)	15,25%	Entre 2018 et 2020
Axance	15,00%	A compter du 01/04/2020
Siticom	31,53%	A compter du 01/01/2019 pour la moitié, du 01/01/2020 pour 15% et du 01/01/2021 pour le solde
Devoteam Digital Factory Technologies & Opérations	30,80%	Immédiate
Devoteam Customer Effectivness	28,47%	Immédiate
FI-Makers	33,04%	Immédiate
D2SI	17,94%	A compter du 31/12/2021
Devoteam nexDigital	25,00%	immédiate
Devoteam Modern Applications	30,00%	immédiate
Devoteam Italie	50,00%	Immédiate
Devoteam Netherland*	20,00%	A compter du 01/01/2021 pour la moitié et du 01/01/2022 pour le solde
Bold International	42,00%	A compter du 01/01/2022 pour la moitié et du 01/01/2023 pour le solde
Jayway	24,99%	A compter du 01/01/2020 pour le premier tiers, du 01/01/2021 pour le deuxième tiers et du 01/01/2022 pour le solde

* Les actionnaires minoritaires bénéficient aussi d'une option de vente sur leurs actions.

5.2 Engagements donnés

5.2.1 OPTIONS CONSENTIES AUX SALARIES

Des options d'achat d'actions, des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BCE), ainsi que des bons d'acquisition d'actions existantes remboursables (BAAER) ont été attribués aux salariés du Groupe. Au 31 décembre 2018, respectivement 6 000 options d'achat, 20 500 BAAER et 193 800 actions gratuites sont en circulation, selon le détail ci-dessous :

Date du plan	Attribué	Nombre d'options en circulation au 31/12/2018	Nombre d'options en circulation au 31/12/2017	Prix d'exercice	1 ^{ère} date d'exercice	Date d'expiration	Taux zéro coupon
18/10/2012	400 000	20 500	33 500	12,00 €	18/10/2014	18/10/2019	1,35%
30/11/2012	100 000	6 000	63 000	9,00 €	30/11/2016	30/11/2019	1,25%
17/06/2016	182 000	147 800	162 000	-	01/03/2019	01/03/2019	N/A
04/09/2017	50 000	46 000	50 000	-	01/03/2021	01/03/2021	1%
TOTAL	732 000	220 300	308 500				

L'évolution de l'intégralité des plans d'options est résumée dans le tableau ci-dessous :

	2018		2017	
	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice
Nombre d'actions pouvant être souscrites en début de l'exercice	308 500	3,14 €	309 500	4,39 €
Nombre d'options annulées durant l'exercice	18 200	3,14 €	20 500	4,39 €
Nombre d'options exercées durant l'exercice	70 000	10,50 €	30 500	12,44 €
Nombre d'options émises durant l'exercice	-	-	50 000	-
Nombres d'actions pouvant être souscrites en fin de l'exercice	220 300	1,36 €	308 500	3,14 €

Devoteam SA ne comptabilise aucun passif au titre de son engagement de remise d'actions dans le cadre des plans d'options d'achat et de BAAER. L'intégralité de ces plans d'options sont couverts par des actions préalablement reclassées à un prix inférieur au prix d'exercice des options (cf. note 3.7.1).

5.2.2 INSTRUMENT FINANCIER DE COUVERTURE DE TAUX

Au 31 décembre 2018, aucun instrument de couverture de taux n'est en place.

5.2.3 ENGAGEMENTS LIES A L'AFFACTURAGE

En décembre 2013, la Société a conclu un contrat d'affacturage, sans limitation de durée, avec l'établissement de crédit BNP Paribas Factor pour un encours global autorisé de 29 700 milliers d'euros. Le contrat est basé sur la cession périodique de la balance des débiteurs affacturés agréés par le *factor*. Pour être éligibles, les créances à caractère commercial, doivent être certaines, liquides et exigibles, et avoir un délai de crédit initial ne dépassant pas les 60 jours, conformément à la législation en vigueur. S'agissant d'un contrat avec mandat de gestion et de recouvrement, Devoteam reste chargé de toutes les opérations nécessaires à l'encaissement des créances cédées sur un compte ouvert au nom du *factor*. Le montant des créances cédées et non encaissées à la clôture s'élevait à 18 135 milliers d'euros.

5.2.4 AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Les garanties données par Devoteam SA concernent essentiellement ses filiales. Les principaux avals, cautions et garanties donnés par Devoteam SA à ses filiales sont destinés à garantir les engagements de poursuite de locations, les engagements vis-à-vis des fournisseurs ainsi que les lignes de crédit bancaires :

Garanties données	Montant	Nature
Filiales		
Devoteam Information Technology and Consultancy A.S.	55	Cautions lignes bancaires
Devoteam Maroc	400	Cautions lignes bancaires
Devoteam Services	200	Cautions lignes bancaires
Devoteam Middle East	6 659	Cautions lignes bancaires
Devoteam Consulting AS	804	Cautions lignes bancaires
Devoteam Gmbh	1 030	Cautions lignes bancaires
Devoteam Luxembourg	150	Cautions lignes bancaires
Devoteam SA Pologne	511	Cautions lignes bancaires
Total garanties filiales	9 809	
Autres		
Devoteam Gmbh	80	Cautions fournisseurs
Fondation Devoteam	90	Engagement versement subventions
Total autres garanties	170	
Total garanties données	9 979	

Ces cautions sont données dans le cadre normal de l'activité de nos filiales. Les garanties bancaires sont destinées à garantir des lignes de crédit bancaires locales à durée indéterminée et les cautions fournisseurs, généralement à durée limitée, sont destinées à garantir des encours fournisseurs. A la clôture de l'exercice, toutes nos filiales cautionnées sont en mesure de faire face à leurs engagements et à ce titre, le risque d'appel à caution demeure très faible.

Certains contrats d'acquisitions prévoient des compléments de prix sur la base des performances financières (chiffre d'affaires, marge d'exploitation) et/ou de critères liés à l'intégration au sein de Devoteam. Ces engagements sont comptabilisés dès que leur versement devient probable. Au 31 décembre 2018, tous les compléments de prix sont comptabilisés.

NOTE 6 - INFORMATIONS DIVERSES

6.1 Ventilation de l'effectif

Au cours de l'année 2018, l'effectif moyen s'établit à 1 663 salariés. Cet effectif est composé essentiellement de cadres.

6.2 Rémunération des organes de direction et de surveillance

Les rémunérations des organes de direction pour l'exercice clos au 31 décembre 2018 s'élèvent à 1 403 milliers d'euros. Les membres du directoire n'étant pas liés à la Société par un contrat de travail, il n'existe aucun engagement au titre de la retraite à leur égard.

Pour le conseil de surveillance, le montant des jetons de présence comptabilisés en 2018 représente 140 milliers d'euros pour 9 membres.

6.3 Compte personnel de formation (CPF)

La Loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale instaure, à compter du 1^{er} janvier 2015, le compte personnel de formation (CPF) qui se substitue au droit individuel à la formation (DIF). Le nouveau dispositif permet à tout salarié d'acquérir tout au long de sa vie professionnelle 20 heures par an jusqu'à 120 heures, puis 12 heures par année dans la limite d'un plafond de 150 heures. Les droits acquis au titre du DIF au 31 décembre 2014, et non consommés, peuvent être utilisés dans le cadre du nouveau CPF jusqu'au 31 décembre 2020.

NOTE 7 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.